



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 22 janvier 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2003-65

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 53 - 15 867,03 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 52 - 225 008,10 \$, DES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 50 - 10 685,80 \$ ET NUMÉRO 1 - 78,34 \$ AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 47 - 1 973 047,14 \$ ET NUMÉRO 48 - 357 885,66 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 53 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 52, les listes de réquisitions numéro 50 et numéro 1 ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéro 47 et 48.

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
PA numéro 53	Pièces de comptes à payer	15 867,03 \$	6 au 10 janvier 2003
PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	225 008,10 \$	6 au 10 janvier 2003
Réquisition numéro 50	Pièces de comptes à payer	10 685,80 \$	8 janvier 2003
Réquisition numéro 1	Pièces de comptes à payer	78,34 \$	8 janvier 2003
Embauches numéro 47	Embauches de personnel temporaire	1 973 047,14 \$	16 au 20 décembre 2002
Embauches numéro 48	Embauche de personnel temporaire	357 885,66 \$	23 au 27 décembre 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-66

**RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-01 - 131 291,38 \$ - PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 8 JANVIER 2003**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-01, d'un montant total de 131 291,38 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 8 janvier 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-67

**RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CLUB DE HOCKEY DE HULL (LES OLYMPIQUES DE GATINEAU) - 3 ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** la première option de renouvellement du bail prend fin en décembre 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont convenu d'apporter certaines modifications au bail exécuté en 1997:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les termes de l'entente de renouvellement avec modifications du contrat entre l'ex-Ville de Hull et la société en commandite club de hockey de Hull, successeurs et ayants droit exploitant l'équipe de hockey et ce pour une période de trois ans, tel que stipulé à l'annexe ci-jointe.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la convention de modification de bail.

De plus, le trésorier est autorisé à payer, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, un montant de 45 000 \$ à la Société en commandite Club de hockey de Hull, conformément au précédent protocole d'entente prenant fin en 2002 et s'appliquant à la saison 2002-2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71210-349	45 000 \$	Gestion des arénas autres publ./inform

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

\*\*\*\*

**Monsieur le maire prend son siège de président**

CE-2003-68

**EXEMPTION DE 50% DES COÛTS DE LOCATION DE L'ARÉNA ROBERT-GUERTIN À L'OCCASION DU CHAMPIONNAT PROVINCIAL D'ÉQUIPE EN GYMNASTIQUE FÉMININE LES 7, 8 ET 9 FÉVRIER 2003 - GYMÉLITES DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** les Gymélites de Hull organise à l'Aréna Robert-Guertin les 7, 8 et 9 février 2003 le championnat provincial d'équipe en gymnastique féminine;

**CONSIDÉRANT** l'orientation générale établie pour le traitement de telles demandes:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à l'organisme « Les Gymélites de Hull » un rabais de 50 % des coûts réguliers de location de l'Aréna Robert-Guertin à l'occasion du championnat provincial d'équipe en gymnastique féminine. Ce rabais représente un montant de 6 250 \$.

Adoptée

CE-2003-69\*

**RECYCLAGE DU CARTON EN PROVENANCE DES SECTEURS INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL DES SECTEURS D'AYLMER, GATINEAU, BUCKINGHAM ET MASSON-ANGERS - CASCADE INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la C.U.O., par sa résolution numéro 2000-457 en date du 5 octobre 2000, octroyait le contrat de la mise sur pied de la ligne de tri pour le carton en provenance du secteur industriel, commercial et institutionnel du secteur de Hull à la firme Cascades inc., division récupération;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Cascades, dans ses lettres du 30 mai et 4 juin 2002, offre à la Ville de recycler le carton en provenance du secteur industriel, commercial et institutionnel des secteurs d'Aylmer, de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers aux mêmes termes et conditions que le contrat actuel du secteur de Hull :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la proposition de la firme Cascades inc., division récupération et de lui octroyer le contrat de recycler le carton en provenance du secteur industriel, commercial et institutionnel des secteurs d'Aylmer, de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers aux mêmes termes et conditions que le contrat actuel que ladite firme a avec la Ville pour le secteur de Hull.

Les revenus engendrés par ce contrat de recyclage seront imputés au poste budgétaire 01- 44610 « Ristourne – matières recyclables ».

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2003-70

**PROGRAMME DE RÉFECTION DE PAVAGE 2002 - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LES MONTÉES SAINT-AMOUR ET McLAREN - SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX 9 ET 15**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville, par ses résolutions du comité exécutif numéro CE-2002-858 et du conseil numéro CM-2002-557 datées respectivement des 2 et 9 juillet 2002, a accepté la proposition d'aide financière des députés de Gatineau et de Chapleau au montant total de 66 584 \$ pour asphalter les montées Saint-Amour et McLaren, contrat 02-85;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux d'amélioration et de pavage des montées Saint-Amour et McLaren ont été entièrement complétés pour la demande de versement de la contribution financière à la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les valeurs des travaux réellement effectués sont de 137 376,22 \$ sur la montée Saint-Amour et de 129 332,25 \$ sur la montée McLaren :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité atteste que les travaux d'asphaltage des montées Saint-Amour et McLaren ont été entièrement complétés et sont conformes aux plans et devis au montant total de 266 708,47 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le Service des finances, section comptabilité, à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la Ville pour les travaux d'asphaltage des montées Saint-Amour et McLaren.

La demande doit être répartie comme suit :

- 30 000 \$ pour la montée Saint-Amour;
- 36 584 \$ pour la montée McLaren.

Adoptée

CE-2003-71

**MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU, PHASE III - AVENANTS NUMÉROS 3 ET 4 - CONSORTIUM MR CANADA LTÉE AU COÛT DE 314 112,85 \$ INCLUANT LES TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2002-777 en date du 11 juin 2002, retenait la firme Consortium MR Canada Ltée pour les travaux de la Maison de la culture de Gatineau, phase III au coût de 10 070 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions du sol se sont avérées drastiquement différentes des conditions indiquées aux endroits où ont été effectués les sondages et ce, comme pour l'avenant numéro 1 déjà approuvé par le comité exécutif, résolution numéro CE-2002-1123 en date du 11 septembre 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres matériaux en place, déficients du point de vue structural, doivent être remplacés par du matériel compétent et/ou par des techniques de construction (pieux, murs, membranes, modifications aux structures de bétons) différentes de celles prévues aux documents d'appel d'offres tel que demandés sous huit propositions de changements de la firme Cima +, responsable de la conception des structures et des travaux de terrassement, supporté par les avis de la firme Fondex, responsable des études géotechniques, le tout faisant l'objet de l'avenant numéro 3 préparé par les architectes Carrier Savard au montant de 234 042,49 \$ excluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux mécaniques et électriques non prévus aux plans et devis dont la relocalisation de conduites électriques coulées dans la dalle existante, lesquelles font l'objet de quatre propositions de changement de la firme Genivar pour un montant de 35 857,11 \$ excluant les taxes, ainsi que des travaux architecturaux sous deux propositions de changement de la firme Carrier-Savard pour un montant de 3 182,64 \$ ont été rendus nécessaires pour satisfaire aux conditions de chantier, le tout faisant l'objet de l'avenant numéro 4, préparé par les architectes Carrier Savard au montant de 39 039,75 \$ excluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Consortium MR Canada Ltée a accepté le 25 novembre 2002, sous réserve du montant, l'avenant numéro 3 et complètement l'avenant numéro 4, en y ajoutant des commentaires quant aux coûts d'impacts directs et indirects additionnels à être traités séparément et quant à l'augmentation des délais de réalisation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les travaux additionnels des avenants numéros 3 et 4 au contrat de la firme Consortium MR Canada Ltée pour le projet de la Maison de la culture de Gatineau, phase III, le tout pour un montant de 314 112,85 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité ne reconnaît aucune responsabilité relative aux coûts d'impact directs et indirects engendrés par ces travaux additionnels de même que l'augmentation de délais d'exécution demandés par l'entrepreneur Consortium MR Canada Ltée relativement aux avenants numéros 3 et 4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06910-005-42634	303 190,11 \$	Projet agrandissement centre culturel de Gatineau contingences
04-13493	10 922,74 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-06910-006	200 000 \$		Projet agrandissement centre culturel de Gatineau // frais de financement

06-06910-005 200 000 \$ Projet agrandissement centre culturel de Gatineau // contingences

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-72

**SOUMISSION - 2002 SP 192 - LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEURS POUR L'ANNÉE 2002-2003 - DIVERS FOURNISSEURS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service d'opérations de terrain à louer la machinerie nécessaire à l'exécution des divers travaux municipaux, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin, le tout en tenant compte des prix, de la disponibilité, de la capacité ainsi que la qualité des machines, conformément aux soumissions reçues et suivant le tableau comparatif annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville. Les taux de location seront en vigueur pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2002 au 31 octobre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-73

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - REMPLACEMENT - CONDUITES D'AQUEDUC - RUES NOTRE-DAME, MONTCALM, LEMIEUX, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - SECTEUR DE GATINEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les travaux supplémentaires réalisés par la compagnie Les constructions CJRB inc., dans le cadre du contrat consenti en vertu de la résolution numéro CE-2001-605 et dont il est fait allusion à la note du 10 décembre 2002, de François Bélanger, coordonnateur au Service de l'ingénierie.

Le directeur du Services des finances est autorisé à verser pour ces travaux supplémentaires, la somme de 10 200 \$ excluant les taxes, à la firme susmentionnée, sur présentation d'une pièce de comptes à payer par le directeur du Service de l'ingénierie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	407,98 \$	TPS à recevoir ristourne
06-10350-003-42635	11 324,57 \$	Divers travaux d'aqueduc et d'égout 2001 aqueduc rues Montcalm Lemieux et Notre-Dame

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-10350-004	11 324,57 \$		Divers travaux d'aqueduc et d'égout 2001 // aqueduc sur le boul. St-René Est
06-10350-003		11 324,57 \$	Divers travaux d'aqueduc et d'égout 2001 // aqueduc rues Montcalm Lemieux et Notre-Dame

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

**CE-2003-74**      **REJET - SOUMISSION - 2002 SP 176 - LOCATION DE RADIOS POUR LE SERVICE DE LA POLICE**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite d'un appel d'offres public 2002 SP 176 , les firmes mentionnées ci-dessous ont déposé des soumissions pour la location d'équipements radio pour le Service de la police :

Christie & Walther Communications Ltd.  
9, rue Amherst, suite 102  
Hull, Québec, J8Y 6S7

Inter-Cel Radio Mobile Inc.  
4190, rue Seré  
St-Laurent, Québec, H4T 1A6

**CONSIDÉRANT QU'**après l'ouverture des soumissions le Service de la police a obtenu de nouvelles informations, qu'elle a procédé à des vérifications et qu'elle envisage d'autres solutions:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de rejeter les soumissions reçues pour la location d'équipements radio pour le Service de la police.

Adoptée

**CE-2003-75**      **ACQUISITION DU LOGICIEL SENTINNEL DE CML TECHNOLOGIES POUR LE REMPLACEMENT DES CONSOLES DU SYSTÈME D'APPELS 9-1-1 - 114 987,04 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** les consoles de répartition pour le centre d'appels d'urgence doivent être remplacées pour permettre la prise des appels d'urgence à partir d'un seul centre d'appels d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2002-1044 a accepté le remplacement des consoles de prise d'appels d'urgence:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte d'acquérir de la compagnie CML Technologies le logiciel Sentinelle permettant la prise d'appels 9-1-1 pour un montant total de 114 987,04 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
04-13493	3 998,48 \$	TPS à recevoir ristourne
11-13401-001-42636	110 988,56 \$	Suite bureautique suite bureautique

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

**CE-2003-76**      **SUBVENTION DE 50 \$ À L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS INC. - SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 50 \$ à l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais inc. concernant une campagne de levée de fonds.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais inc., à l'attention de monsieur Henri Kingsberry, président, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42491	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-77

**SUBVENTION DE 150 \$ AU CERCLE DES FERMÈRES DE GATINEAU -  
SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE  
- YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Cercle des fermières de Gatineau, à l'attention de madame Christiane Paradis, secrétaire-trésorière, 676, boul. Lorrain, Gatineau, Québec, J8R 3E3, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42491	150 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-78

**SUBVENTION DE 1 000 \$ À L'ASSOCIATION DES LOISIRS DE DESCHÊNES  
POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE JEUX - DISTRICT ÉLECTORAL DE  
DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 1 000 \$ à l'Association des loisirs de Deschênes pour l'acquisition de matériel de jeux.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des loisirs de Deschênes, à l'attention de monsieur Denys Bourdage, 39 rue Côté, Aylmer, Québec, J9H 2B2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42479	1 000 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-79

**SUBVENTION DE 400 \$ AU GROUPE COMMUNAUTAIRE DE DESCHÊNES  
CONCERNANT LES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2003 - DISTRICT ÉLECTORAL  
DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 400 \$ au Groupe communautaire de Deschênes concernant les activités pour l'année 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Groupe communautaire de Deschênes, à l'attention de madame Sylvie Lemire, directrice, 25, rue Saint-Médard, Aylmer, Québec, J9H 1Z4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-42479	400 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

**CE-2003-80**

**DÉMISSION DE MADAME LYNE LEPAGE, CHEF DES RELATIONS PUBLIQUES ET ADJOINTE AU CHEF DES COMMUNICATIONS, SERVICE DES COMMUNICATIONS, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lyne Lepage, chef des relations publiques et adjointe au chef des communications, Service des communications, Module des services corporatifs a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la démission de madame Lyne Lepage, chef des relations publiques et adjointe au chef des communications, Service des communications, Module des services corporatifs à compter du 10 janvier 2003.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Lyne Lepage les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Lyne Lepage de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

**CE-2003-81**

**DÉMISSION DE MONSIEUR FRANÇOIS BÉLANGER, COORDONNATEUR DE LA RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, SERVICE DE L'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur François Bélanger, coordonnateur de la réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout, Service de l'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la démission de monsieur François Bélanger, au poste de coordonnateur de la réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout, Service de l'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement à compter du 17 janvier 2003.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur François Bélanger les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.



Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur François Bélanger de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-82

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR HUGO GIRARD DU MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif a accepté, par sa résolution numéro CE-2002-841, la demande de congé sans solde de monsieur Hugo Girard pour une période de douze mois;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Hugo Girard a déposé une demande afin de prolonger son congé sans solde d'une année soit du 27 décembre 2002 au 26 décembre 2003:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la prolongation du congé sans solde de monsieur Hugo Girard pour la période du 27 décembre 2002 au 26 décembre 2003.

Adoptée

CE-2003-83

**NOMINATION À L'ESSAI DE MONSIEUR FRANÇOIS LAROSE AU POSTE DE COORDONNATEUR DE LA GÉOMATIQUE ET DE LA SALLE À DESSIN, SERVICE DE L'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur de la géomatique et de la salle à dessin, service de l'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement selon les normes et pratiques en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur François Larose est le candidat qui répond aux exigences du poste à combler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la nomination à l'essai de monsieur François Larose au poste de coordonnateur de la géomatique et de la salle à dessin, Service de l'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

La période d'essai de M. Larose est de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de monsieur François Larose sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 3, échelon 2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-115 Ingénierie – réguliers – non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-84

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME GINETTE MATTE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SOUTIEN AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SECTEUR DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif – soutien au Centre de services de Hull, secteur des loisirs, des

sports et de la vie communautaire (poste numéro 125 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Ginette Matte au poste de commis administratif – soutien au Centre de services de Hull, secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

La période d'essai de l'employée est de 6 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Matte sera celui de la classe 04, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 02-71012-112, rémunération régulière, cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-85

**MUTATION DU SERGENT ANDRÉ PARENT AU POSTE DE SERGENT - CIRCULATION, DIVISION DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL - SERVICE DE LA POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation du sergent André Parent au poste de sergent de la division circulation au sein du Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens.

Le salaire du sergent Parent est établi conformément à l'échelle salariale des policiers de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service de la police.

La date d'entrée en fonction à ce poste sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-86

**MUTATION DE MADAME MONA GRAVEL AU POSTE DE SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire spécialisée au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs (poste numéro 295 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation de madame Mona Gravel au poste de secrétaire spécialisée au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Gravel sera celui de la classe VI, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 02-71010-112, rémunération régulière, cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-87

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME CAROLLE TELMOSSE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Service des ressources humaines, section développement organisationnel (poste numéro 329 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Carolle Telmosse au poste de secrétaire au Service des ressources humaines, section développement organisationnel.

La période d'essai de l'employée est de 6 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Telmosse sera celui de la classe 06, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 02-16100-112.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-88\*

**IMPLANTATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE - DEMANDE DE SUBVENTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle Ville de Gatineau est soucieuse d'offrir un milieu de vie qui favorise l'épanouissement de la personne et de la famille;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire se doter d'une politique familiale qui établira un cadre d'intervention et de référence vis-à-vis la famille;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille et de l'Enfance du Québec a instauré un programme de soutien pour les municipalités désireuses de se doter d'une politique familiale:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à présenter une demande de financement pour l'élaboration d'une politique familiale et désigne comme responsable du projet, monsieur Luc Bard, directeur.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à modifier le budget du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire sur réception de la subvention.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2003-89

**CONTRAT - SYSTÈME INFLUATEC INC. - 44 000 \$ - UNIFORMISATION - SYSTÈME DE PAIE ET DE RESSOURCES HUMAINES - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau se retrouve actuellement avec quatre systèmes de paie et de ressources humaines afin de procéder à l'émission des chèques de paie;

**CONSIDÉRANT QU'**il est primordial que pour des raisons de fonctionnalité et d'efficacité, la Ville concentre la gestion des données de la paie sur un seul système informatique et ce, dans les plus brefs délais;

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat a déjà été octroyé à la firme Systèmes Influatec inc. (résolution numéro CE-2002-752);

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires sont nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Systèmes Influatec inc. est d'accord à réviser le tarif horaire à la baisse du contrat d'entretien pour les années 2003-2004:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité octroie le contrat de conversion et d'intégration pour des travaux supplémentaires à la mise en place d'un système de paie unique à la firme Systèmes Influatec inc., 25, rue Laurier, suite 460, Hull, Québec, J8X 4C8 au montant de 44 000 \$ excluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, sont autorisés à signer le contrat ainsi que le contrat d'entretien modifié.

Les fonds au fin du contrat d'entretien seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-555, Service des finances – entretien de logiciels.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget de l'année 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
99600-419-42651	48 851,09 \$	Coûts de transition autres prof./adm.
04-13493	1 759,91 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2003.

Adoptée

**CE-2003-90**

**LOCATION DE L'ARÉNA ROBERT-GUERTIN - PRODUCTIONS SCHEME – 1<sup>er</sup> MARS 2003 - "SHOW HARLEY DAVIDSON"**

**CONSIDÉRANT QUE** les Productions Scheme ont demandé de louer l'aréna Robert-Guertin le 1<sup>er</sup> mars 2003 pour tenir un « Show Harley Davidson »:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de louer l'aréna Robert-Guertin le 1<sup>er</sup> mars 2003 aux Productions Scheme et ce, aux conditions énoncées dans le contrat préparé par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Adoptée

**CE-2003-91**

**SOUMISSION - 2002 SP 200 - GESTION DE DÉCHETS MALEX INC. (COLLECTE SÉLECTIVE DE PORTE EN PORTE AUX DEUX SEMAINES) - CASCADES INC. (TRI ET MISE EN MARCHÉ) - COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES - MONTANT APPROXIMATIF DE 1 624 429,31 \$ PREMIÈRE ANNÉE DU CONTRAT - CONTRAT DE 5 ANS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les soumissions déposées par les compagnies suivantes pour une période de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> mai 2003, le tout en conformité avec leur soumission déposée en date du 23 décembre 2002 et ce, étant les plus basses soumissions reçues et étant conformes selon les scénarios, options, sections et articles retenus :

Gestion de déchets Malex Inc., 600, rue Vernon, Aylmer, Québec, J9H 5E6

Scénario 3, option 1, section 2, article A :

Collecte sélective des matières recyclables de façon manuelle de porte en porte aux deux semaines incluant les variantes collectes harmonisées et autres récipients selon un prix total par unité desservie de 13,98 \$ excluant les taxes selon la ventilation des coûts suivants :

Prix unitaire annuelle pour la collecte et transport de base :	13,29\$/l'unité
Supplément pour autres récipients :	0,00 \$/l'unité
Supplément pour collecte harmonisée :	0,69 \$/l'unité

Cascades Inc., Division Récupération, 63, boulevard St-Joseph, Lachine, Québec, H8S 2K9

Scénario 3, option 1, section 1, article B :

Tri et mise en marché : Selon un prix unitaire de 10,00 \$/la tonne métrique excluant les taxes

Les fonds à cette fin au montant approximatif pour la première année du contrat de 1 624 429,31 \$ taxes incluses seront pris à même le poste budgétaire 02-45520-443 collecte sélective.

Le trésorier est autorisé à prévoir au poste budgétaire 02 45520 443 pour les années subséquentes les montants nécessaires pour donner suite à la présente selon la formule d'ajustement des prix prévus au devis.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	56 486,78 \$	TPS à recevoir ristourne
45520-443-42652	1 567 942,53 \$	Collecte sélective collecte sélective

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-92

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOGICIELS DE GESTION, DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION POLICIÈRE - VERSATERM - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS - POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2003 AU 31 DÉCEMBRE 2003**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien et de mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'information policière venait à échéance le 31 décembre 2002;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la compagnie Versaterm est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour de ces logiciels:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la proposition de la compagnie Versaterm, 2300 avenue Carling, Ottawa, Ontario, K2B 7G1, pour l'entretien et l'utilisation des logiciels Versadex comprenant l'entretien et la mise à jour des produits ainsi que le droit d'utilisation des licences pour un montant total de 93 736,17 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien et de mise à jour des logiciels de gestion, de communications et d'information policière sur présentation des pièces justificatives par le Module de la protection des personnes et des biens.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	3 259,51 \$	TPS à recevoir ristourne
21100-555-42653	90 476,66 \$	Administration - police entr./logiciels

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-93

**RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES PRODUITS DE GÉOMATIQUES ARCINFO - ESRI CANADA LIMITED - POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2003**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien et le droit d'utilisation des licences des logiciels de géomatique ArcInfo venaient à échéance le 31 décembre 2002;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la firme ESRI Canada Limited est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour de ces logiciels:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcInfo de la firme ESRI Canada Limited, 49, promenade Gervais, Don Mills, Ontario, M3C 1Y9 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003 pour un montant total de 69 214,64 \$.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcInfo sur présentation des pièces justificatives par le Service des systèmes d'information.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	2 406,82 \$	TPS à recevoir ristourne
13420-555-42654	66 807,82 \$	Géomatique entr./logiciels

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2003.

Adoptée

\*\*\*\*

**Madame la conseillère Jocelyne Houle quitte son siège**

CE-2003-94

**MODIFICATION DE LA LIMITE DE PROTECTION EN ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE EXCÉDENTAIRE AU COÛT DE 60 000 \$ EXCLUANT LES TAXES AVEC LA FIRME AON-PARIZEAU INC.**

**CONSIDÉRANT QU'**il y avait une erreur dans le libellé de la résolution numéro CE-2002-1645 au point J. « Assurance responsabilité civile excédentaire » et qu'une correction s'impose;

**CONSIDÉRANT** l'offre d'Aon-Parizeau inc. de la couverture de la deuxième tranche de 15 millions en responsabilité civile excédentaire au coût de 60 000 \$ excluant les taxes:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'offre d'Aon-Parizeau inc. dans sa soumission du 25 novembre 2002 de s'assurer pour une deuxième tranche de 15 millions en assurance responsabilité civile excédentaire en plus de la tranche de base de 15 millions au coût de 60 000 \$ excluant les taxes applicables.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
19100-422-42655	65 400 \$	Gestion des assurances ass./resp. civile

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2003.

Adoptée

**CE-2003-95**

**SUBVENTION DE 300 \$ À L'ASSOCIATION DU QUÉBEC POUR ENFANTS AVEC PROBLÈMES AUDITIFS - DISTRICT ÉLECTORAL SAINT-RAYMOND - VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 300 \$ à l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs concernant un programme d'intégration social aux activités des enfants.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs à l'attention de monsieur Guy Leclair, administrateur du secteur de l'Outaouais, 90, rue Alexis-Rajotte, Aylmer, Québec, J9H 6X7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-42483	300 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2003.

Adoptée

\*\*\*

**Madame la conseillère Jocelyne Houle reprend son siège**

**CE-2003-96**

**SUBVENTION DE 600 \$ AU CLUB DIAMANT SACRÉ-COEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 600 \$ au Club Diamant Sacré-Cœur concernant les frais de location d'un local pour les activités du club.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 600 \$ au Club Diamant Sacré-Cœur à l'attention de madame Simone Beauchemin, présidente, 20, rue Mance, app. 804, Hull, Québec, J8Z 4B8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-42484	600 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-97

**SUBVENTION DE 700 \$ À L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU QUARTIER WRIGHT - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL - MARC BUREAU ET DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 700 \$ à l'Association des résidents du quartier Wright concernant l'organisation des activités pour l'année 2003. Cette subvention provient du budget discrétionnaire des membres du conseil suivants :

Marc Bureau	500 \$
Denise Laferrière	200 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du quartier Wright à l'attention de madame Madeleine Schryer-Desloges, vice-présidente, 113, rue Berri, Hull, Québec, J8Y 4H6.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42484	200 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-42481	500 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-98

**MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2003-35 CONCERNANT LES ATELIERS DE FORMATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2003**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution numéro CE-2003-35 approuvée le 15 janvier 2003, madame Denise Laferrière a été autorisée à participer à l'atelier de formation « l'élue(e) gestionnaire des fonds publics » donné par l'U.M.Q. les 1<sup>er</sup> et 2 février 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Laferrière désire modifier son inscription pour participer à l'atelier de formation « l'élue(e) et la mise à jour de ses connaissances » donné par l'U.M.Q. le 1<sup>er</sup> février 2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de modifier la résolution numéro CE-2003-35 approuvée le 15 janvier 2003 en rayant le paragraphe suivant :

1<sup>er</sup> et 2 février 2003 :  
l'élue(e)... gestionnaire des fonds publics : 460,10 \$

Et en ajoutant le paragraphe suivant :

1<sup>er</sup> février 2003 : l'élue(e)... et la mise à jour de ses connaissances : 287,56 \$

De plus, ce comité accepte de modifier le dernier paragraphe de la résolution par le suivant :



Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 725,36 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2003.

Adoptée

**CE-2003-99**

**AUTORISER LE CONSEILLER MARC BUREAU À SE RENDRE À MONTRÉAL POUR PARTICIPER À LA PREMIÈRE RENCONTRE DE LA TABLE QUÉBEC-HABITATION - MONTRÉAL – 23 ET 24 JANVIER 2003 - 600 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le conseiller Marc Bureau à participer à la première rencontre de la Table Québec-Habitation qui se tiendra à Montréal les 23 et 24 janvier 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-314-30014	600 \$	Conseil municipal frais de déplacement

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2003.

Adoptée

**CE-2003-100**

**AUTORISER MESDAMES LOUISE POIRIER ET DENISE LAFERRIÈRE À PARTICIPER À UN DÎNER CONFÉRENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'OUTAOUAIS LE 23 JANVIER 2003 - 96 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise mesdames Louise Poirier et Denise Laferrière à participer à un dîner conférence de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais le 23 janvier 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 96 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-42484	48 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-42482	48 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2003.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
**M<sup>c</sup> YVES DUCHARME**  
 Maire et président  
 Comité exécutif

\_\_\_\_\_  
**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELET**  
 Greffier et secrétaire  
 Comité exécutif